



ANALYSE, APPROCHE PARTENARIALE ET COORDONNÉE DE LA PRISE EN CHARGE

CONTEXTE

Suite à des signalements de problèmes d'hygiène ou de nuisances dans l'habitat, les inspecteurs de salubrité de la direction de la santé publique, comme d'autres acteurs du domaine de la santé, du social et de la sécurité, sont confrontés, dans leurs interventions, à des situations liées à des problèmes de santé mentale pour lesquelles ils ne trouvent pas de solution concluante et durable.

BUTS DE L'ACTION

- Mieux connaître les problèmes de santé mentale sur Marseille et les ressources pour y faire face.
- Organiser avec les différents partenaires une prise en charge pertinente et décloisonnée des personnes en souffrance en apportant des solutions conjointes, chaque institution continuant à agir sur les compétences qui sont les siennes.

DÉROULEMENT

Les problèmes et les ressources dans le domaine de la santé mentale ont été analysés dans le cadre d'une étude réalisée avec l'appui de l'Observatoire régional de la santé. Des situations en cours, non résolues et liées à la problématique santé mentale, ont été identifiées, ainsi que des intervenants en interne et externe à la Ville de Marseille. Les modalités de collaboration et élaboration d'outils de travail et de suivi ont été ensuite définies.

Ceci a abouti à la mise en place :

- du conseil d'orientation en santé mentale, instance marseillaise de concertation et d'orientation tournée vers l'action réunissant tous les intervenants en santé mentale ;
- d'une cellule opérationnelle au sein de la direction de la santé publique réunissant ses différentes composantes (médical, social, police sanitaire) ;

- d'un réseau test d'aide à la décision sur un arrondissement avec l'ensemble des acteurs concernés (centres médico-psychologiques, acteurs institutionnels et associatifs du social, justice, police...) pour les accompagner dans la gestion des situations sensibles ou de crise.

La réhabilitation des personnes en soin au sein de la cité a été appuyée, notamment en facilitant l'accès au logement.

PARTENAIRES

Hôpitaux, centres médico-psychologiques, CCAS, Conseil général, associations, DDASS, police, justice, autres services municipaux (urbanisme...).



Ville de Marseille, Direction santé publique, 23 rue Louis Astruc, 13005 Marseille

- Françoise GAUNET-ESCARRAS (élue)
- Mylène FRAPPAS

fgaunet@mairie-marseille.fr 0491 14 54 14
mfrappas@mairie-marseille.fr 0491 14 56 41